

# Vol de drone en agglomération

Connaître la réglementation et la faire respecter pour garantir la sécurité de tous

## PRÉ-REQUIS

### OPÉRATEUR ET PILOTE



Documentation à jour :  
Déclaration d'activité à la DSAC ( $\leq 24$  mois)  
Manuel d'activités particulières



Certificat d'aptitude théorique aéronautique  
Déclaration de Niveau de Compétence (DNC)

### DRONE



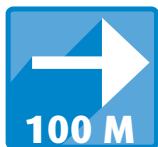
$M < 8\text{kg}$   
(avec dispositif limitant l'énergie en cas de chute si  $M > 2\text{kg}$ )

## AVANT LE VOL



Déclaration obligatoire en préfecture 5 jours avant le vol<sup>1</sup>

## PENDANT LE VOL



100 max du télépilote



150 hauteur max<sup>2</sup>



À vue



Survol de tiers interdit  
Périmètre de sécurité obligatoire



Vol de jour



Respect de la vie privée

## SANCTIONS

- **Article L6232-4 du code des transports** Violation par un drone des règles de sécurité édictées par les deux arrêtés du 17 décembre 2015 passible d'une amende 75 000 euros et d'une peine de prison de 1 an.
- **Article 226-1 du code pénal** Atteintes à l'intimité de la vie d'autrui par l'utilisateur d'un drone : passible d'une amende 45 000 euros et d'une peine de prison de 1 an.
- **Article 223-1 du code pénal** mise en danger de la vie d'autrui : passible d'une amende 15 000 euros et d'une peine de prison de 1 an.

1- Certaines démarches supplémentaires peuvent être requises auprès de l'Aviation Civile ou de la Défense.

2- La hauteur maximale indiquée ne prend pas en compte les restrictions éventuelles dues aux autres usagers de l'espace aérien, civils ou militaires

**Les fédérations d'opérateurs et constructeurs ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont des sources d'information utiles.**

DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html)

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil) : [www.federation-drone.org](http://www.federation-drone.org)

FFD (Fédération Française de Drone) : [www.federation-francaise-drone.com](http://www.federation-francaise-drone.com)

### Références réglementaires

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

**Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile**

[www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html)